

une étape essentielle :

# «la mise en commun»

1. le temps de la recherche documentaire

l'élève s'est chargé d'une recherche documentaire  
- à la demande du groupe-classe  
- pour apporter sa contribution à un projet commun  
- à sa propre initiative (intérêt pour le sujet)  
- ...

il mène sa recherche, ou seul, ou en binôme, ou dans une petite équipe de 3 ou 4 élèves

La mise en commun n'est pas un aboutissement ; c'est une étape, un temps fort, pour reconnaître le travail fait et pour dynamiser la poursuite de la recherche, si nécessaire.

2. la présentation au groupe classe

**l'élève présente**  
les résultats de son travail au groupe classe  
c'est le temps de la mise en commun

**le groupe classe**  
(= élèves + professeur)  
**accueille** la présentation des résultats de la recherche.  
Ceci nécessite

- une écoute bienveillante
- des questions libres individuelles
- une réflexion collective
- une analyse critique
- des propositions constructives

Pour le bon déroulement de la séance il faut instaurer des rituels (de mise en place des élèves, de temps de parole, de prises de paroles, de direction de la séance, de respect réciproque des personnes, ...)

3. reprise et mise au point définitive

l'élève reprend son document de présentation et rectifie, modifie, complète, ... en fonction des remarques, propositions du groupe classe

**temps de validation des contenus**  
par le groupe classe (recherches complémentaires), par des personnes ressources si nécessaire,

4. valorisation de la recherche

**il faut que le travail et le document établi par l'élève aient un devenir. le document créé peut :**

- être repris et poursuivi par d'autres groupes de la classe
- enrichir un fichier thématique existant (classeur, CD, DVD, ...)
- faire l'objet d'un affichage dans la salle de classe ou dans un espace ouvert à d'autres classes (CDI, hall d'accueil, ...)
- être édité dans le journal de la classe ou du collège
- être publié sur un site internet
- être publié dans «En chantier»,
- être accepté par «l'Encyclopédie Freinet en ligne», .....

**Avant la publication hors la salle de classe**  
une deuxième mise en commun peut être souhaitable. Ce n'est pas l'élève qui publie mais l'élève et le groupe-classe solidaires et responsables.

**Le statut du maître se trouve profondément modifié :**  
- il n'est plus le distributeur du savoir ; il devient passeur. Il doit aider à découvrir les chemins d'accès à la connaissance.  
- il n'est plus le seul destinataire (et le seul juge !) des travaux des élèves.